

LA COMPETITION DELTA 2011

En Auvergne

1. Le calendrier des Challenges retenus pour le Championnat D'Auvergne

| Ligue d'Auvergne de Vol Libre - Année 2011 - Calendrier des Challenges Delta | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|
| Date | Report | Type | Lieu | Club Organisateur | Contact | Téléphones |
| 2 et 3 avril | Pas de report | Pente | St Sandoux | LAV | Jean-Yves GARDON | 04 73 88 77 45 06 22 72 31 65 |
| 7 et 8 mai | Pas de report | Pente | Job - Mont Chouvé | DCLF | Antoine BOULANGER | 04 73 95 22 80 06 62 22 65 87 |
| 21 et 22 mai | Pas de report | Pente | Job - Mont Chouvé | DCLF | Antoine BOULANGER | 04 73 95 22 80 06 62 22 65 87 |
| 25 et 26 juin | Pas de report | Pente | Job - Mont Chouvé | DCLF | Antoine BOULANGER | 04 73 95 22 80 06 62 22 65 87 |
| 3 et 4 septembre | Pas de report | Pente | Job - Mont Chouvé | DCLF | Antoine BOULANGER | 04 73 95 22 80 06 62 22 65 87 |

2. Règlement

Le titre de **Champion d'Auvergne Delta 2011** sera attribué selon les modalités suivantes :

1. La période de prise en compte des résultats sera du **01/01/2011 au 15/11/2011**
2. Les classes concernées sont : aile souple avec mat (classe sport), aile souple sans mat (classe 1), aile rigide (classe 2 et classe 5)
3. Le titre de Champion d'Auvergne toutes classes/catégories sera attribué si :
 - a. plus de 3 pilotes sont classés
 - b. au moins 2 manches de challenge sont validées

4. Un titre spécifique de Championne d'Auvergne sera attribué si plus de 2 pilotes féminines sont classées.
5. Seules les manches des challenges régionaux (voir calendrier ci-dessus) seront prises en compte.
6. Seules les distances CFD réalisées avec un départ situé sur le territoire couvert par la ligue d'Auvergne sont prises en compte.
7. Les distances réalisées lors des challenges pourront être déclarées à la CFD et pourront être comptabilisées pour le classement final.
8. Le type d'épreuve retenu pour une manche de challenge est laissé à l'initiative du directeur de vol. Exemples de types d'épreuve possible : vol de distance (avec ou sans but fixé), précision d'atterrissage, concours de finesse, ou autres....

Calculs des points :

Le classement se fera sur le calcul de points obtenus au cours des « challenges » et des points obtenus dans le cadre de la CFD « Coupe Fédérale de Distance ».

Points pour classement championnat d'Auvergne = somme des points des 3 meilleures manches « challenge » + somme des points des 2 meilleures distances CFD x 2

Challenges :

- Les points des épreuves correspondant aux épreuves classiques d'une compétition (parcours de balises en temps mini), seront calculés avec le logiciel CARGOL (logiciel officiel de la FFVL). Pour les autres types d'épreuves, un calcul de point sera proposé par le directeur de vol et validé par les responsables de la ligue, avant l'épreuve.
- La déclaration des parcours réalisés en challenge se fera par déclaration sur l'honneur. L'enregistrement des traces avec un GPS n'est pas obligatoire. Toutefois, si le pilote en est équipé, les traces devront être transmises au directeur de vol durant la semaine suivant le challenge.
- Seront retenus pour le classement du championnat d'Auvergne, les 3 meilleures manches de chacun, quelque soit le nombre de manches courues.

Distances CFD :

- Les points des distances seront les points obtenus lors de réalisation de distances en Auvergne et correspondent aux points calculés pour la CFD.

(Pour les détails et le règlement spécifique CDF : voir le site internet <http://www.deltaplane.info/cfd.php>)

- Les points seront récupérés directement sur le site internet. Pas de déclaration spécifique autre, mais déclaration obligatoire sur le site internet.
- Seront retenus pour le classement du championnat d'Auvergne, les 2 meilleures déclarations de vols réalisés avec un départ situé en Auvergne.
- La somme des ces points distance sera multipliée par 2 pour équilibrer le poids entre les performances challenges et les performances distances CFD.
- La déclaration à la CFD des distances réalisées au cours de challenges, compétitions, championnat et toutes autres manifestations en France n'est pas interdite (voir règlement CFD).

En cas d'ex-aequo au calcul de points total :

Si plus de 3 manches ont été courues : les 4e meilleurs résultats seront examinés, s'il subsiste encore une égalité les 5eme résultats seront pris en compte, etc....

Si il reste de l'ex-aequo, c'est la meilleure distance CFD (points) sera pris en compte.

Si malgré tout il reste de l'ex-aequo, les pilotes concernés auront le même classement.

Pour tous litiges et/ou interprétation du règlement, le responsable de la commission compétition de la ligue sera seul juge.

Bernard COLLOMB
Responsable commission compétition delta
Ligue Auvergne de Vol Libre
La Barrière
63160 Egliseneuve Près Billom
06 08 82 89 16

Validation :
Jean-François ALEXANDRE
Président Ligue Auvergne de Vol Libre
4, chemin de Garennes
63960 VEYRE-MONTON
06 71 20 47 81